



## Cumul congé sabbatique et emploi dans la fonction publique

Par **Julieodo**, le **06/04/2019** à **10:55**

bonjour,

j'ai accepté un poste en cdd dans la fonction publique pour être sûr que le poste me plaise j'ai demandé à mon employeur principal ( depuis 15 ans ) un congé sabbatique de 11 mois qui a été accepté mon nouvel employeur n'est pas au courant de cette démarche suis- je en tord de ne pas lui avoir dis et surtout ai-je le droit de travailler dans la fonction publique en étant en congé sabbatique ? Les deux postes n'on rien avoir

Par **Visiteur**, le **06/04/2019** à **12:15**

Bonjour

Le salarié peut travailler dans une autre entreprise ou créer sa propre entreprise, sous réserve de ne pas se livrer à une concurrence déloyale vis-à-vis de son employeur principal .

Sauf erreur de jugement de ma part, cela peut-être dans le public.

Le "Lefèvre" dit que l'un des motifs reconnus du congé sabbatique est la concrétisation d'un projet professionnel au sens large. Un projet professionnel peut se concrétiser de différentes manières :

création ou reprise d'une entreprise ;  
la signature d'un contrat de travail avec un autre employeur.